

**POLE DES RESSOURCES HUMAINES**  
**Service Développement des Ressources Humaines**

METZ, le 28 avril 2011

**35**  
**R A P P O R T**

**OBJET : Plan de recrutement 2011 - création de postes**

L'Administration municipale fait l'objet depuis 2008 d'adaptations en vue de mettre en adéquation son organisation et ses missions avec les priorités nouvelles affichées par la Municipalité.

Ces adaptations sont menées avec le souci des contraintes budgétaires qui s'imposent à la collectivité et qui impliquent notamment une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement et donc des charges de personnel par le biais d'un effectif globalement constant.

Des exceptions à cette règle peuvent toutefois trouver leur justification dans le cas de postes susceptibles de faire l'objet de cofinancements, au titre de politiques jugées prioritaires par l'Etat voire la Communauté Européenne.

C'est dans ce cadre qu'est proposée la création des 3 postes suivants, pour lesquels un financement à hauteur d'au moins 50 % est escompté :

Nomb re	Catégorie	Cadre d'emplois	Poste	Organismes Co-financeurs
1	A	Attachés territoriaux	Chargé des clauses sociales d'insertion	Fonds social européen
1	A	Attachés territoriaux	Chargé de mission Ateliers Santé	ACSE
1	A	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Info – Energie	ADEME

Compte tenu des compétences spécifiques nécessaires à l'accomplissement de certaines de ces missions et à la nécessité de pourvoir rapidement ces postes, ces emplois de catégorie A pourront être occupés par des agents contractuels, dès lors qu'après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion de la Moselle, aucun candidat ne serait susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

La rémunération afférente à ces postes sera fixée par référence aux cadres d'emplois concernés à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : Plan de recrutement 2011 - Cr  ation de postes**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

**VU** la loi n   84-16 du 11 janvier 1984 modifi  e,

**VU** la loi n   84-53 du 26 janvier 1984 modifi  e,

**VU** le tableau des effectifs de la Ville de Metz,

### **DECIDE**

#### **- De cr  er les postes suivants :**

Nomb re	Cat��gorie	Cadre d'emplois	Poste	Organismes Co - financeurs
1	A	Attach��s territoriaux	Charg�� des clauses sociales d'insertion	Fonds social europ��en
1	A	Attach��s territoriaux	Charg�� de mission Ateliers Sant��	ACSE
1	A	Ing��nieurs territoriaux	Ing��nieur Info – Energie	ADEME

#### **D  finition des postes et niveaux de qualification:**

##### **1. Un poste de charg   des clauses insertion :**

L'agent sera charg   de mettre en place, en lien avec l'ensemble des p  oles municipaux concern  s, les clauses sociales d'insertion dans les march  s publics municipaux. Il contribuera    la p  rennisation et    l'extension de la d  marche    l'ensemble des march  s publics municipaux, en effectuera le suivi et l'  valuation. Il coordonnera les projets d'insertion au titre desquels la commune sera impliqu  e.

##### **Son niveau de qualification :**

L'agent aura un niveau de qualification sup  rieure (minimum BAC + 3) et justifiera d'une exp  rience dans le domaine de l'insertion sociale et/ou professionnelle ; une premi  re exp  rience dans la pratique des clauses d'insertion serait appr  ci  e.

## **2. Un poste de chargé de mission Atelier Santé :**

L'agent contribuera à la mise en œuvre, au suivi et à l'animation d'un Atelier Santé Ville pour la Ville de Metz. Il développera et animera le volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Programme de Réussite Educative en lien avec les chefs de projets et la Mission Santé de la Ville de Metz.

### **Son niveau de qualification :**

L'agent aura un niveau de qualification supérieure (minimum BAC + 3) et sera titulaire d'un Master « Intervention en promotion de la santé » ou d'un Master « Sociologie de l'intervention sociale ».

## **3. Un poste d' Ingénieur Info Energie**

L'agent conseillera le public messin sur tous les domaines de l'énergie.

### **Son niveau de qualification :**

L'agent sera titulaire d'un diplôme Ingénieur Energétique ou équivalent.

Compte tenu des compétences spécifiques nécessaires à l'accomplissement de ces missions et de la nécessité de pourvoir rapidement ces postes, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels, dès lors qu'après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée auprès du Centre de Gestion de la Moselle, aucun candidat ne serait susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

**De fixer** la rémunération afférente à ces postes par référence aux cadres d'emplois respectifs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les administrations et organismes cofinanceurs.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire :  
L'Adjointe Déléguée :

Anne FRITSCH -RENARD